

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Saturnin-Lès-Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-13

OBJET : OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS 2021 - BUDGETS EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril en année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Président propose au conseil de délibérer pour approuver les demandes d'ouvertures anticipées de crédits suivantes :

▪ Budget Eau Potable :

Chapitre	Article	Objet	Montants en € HT	Motifs
21	2315	OP 48 – Forage Sivergues	131 500	Lancement des travaux en période hivernale pour pouvoir mettre le forage actuel à l'arrêt
21	21561	OPNI - Compteurs d'eau	6 000	Achat d'un stabilisateur de pression à remplacer sur le réseau de Viens
21	21561	OP 12 – Matériel spécifique d'exploitation	6 000	Achat de 2 turbidimètres pour le suivi de la qualité de l'eau aux forages du Fangas
23	2315	OP 71 – Travaux réseaux / programme 2021-2024	15 000	Lancement des études préalables (géotechniques topographie, diagnostic amiante) pour permettre aux maitres d'œuvre déjà retenus d'avancer sur les projets
TOTAL			158 500	

▪ Budget Assainissement Collectif Régie :

Chapitre	Article	Objet	Montant en € HT	Motifs
23	2315	OP 141 - Travaux réseaux / programme 2021-2024	50 000	Lancement des études préalables (géotechniques topographie, diagnostic amiante) pour permettre aux maitres d'œuvre déjà retenus d'avancer sur les projets
23	2315	OP 143 – STEP Les Beylons	15 000	Lancement des études préalables (géotechniques topographie, diagnostic amiante) pour permettre aux maitres d'œuvre déjà retenus d'avancer sur les projets
TOTAL			65 000	

▪ Budget Assainissement Collectif DSP :

Chapitre	Article	Objet	Montant en € TTC	Motif
23	2315	OP 57 – Essai réception réseaux Bonnieux / République	2 800	Travaux en cours. Nécessaire pour réceptionner le réseau d'assainissement (contrôles vidéo et étanchéité)
23	2315	OP 58 - Travaux réseaux / programme 2021-2024	18 150	Lancement des études préalables (géotechniques topographie, diagnostic amiante) pour permettre aux maitres d'œuvre déjà retenus d'avancer sur les projets
TOTAL			20 950	Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210218-2021-13-DE Date de télétransmission : 22/02/2021 Date de réception préfecture : 22/02/2021

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, les ouvertures anticipées de crédits 2021 présentées ci-dessus,

Dit, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT

A blue circular stamp of the Communauté de Communes de l'Agglo de Lunel is visible. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'AGGLOMERATION DE LUNEL' at the bottom. A black ink signature of Gilles Ripert is written over the stamp.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-13-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

